L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 6 MARS.

FEUILLETON.

LA CAPE ET L'EPEE.

PREMIÈRE PARTIE.

XX—(Suite.)

—Ce n'est point une raison pour se désoler. Combien de poissons qui passent à travers les mailles d'un filet! et je compte bien le lui faire voir.

—Comment cela? reprit-elle vivement. Il y a une personne qui vous en aura une grande reconnaissance si vous y réussissez, monsieur Coquelicot.

—Eh! ma bêtise ne m'empêche pas d'avoir quelquefois l'esprit ouvert! Et c'est ici que mademoiselle que voilà va nous venir en aide.

Chloé salua et s'approcha du petit groupe formé par la princesse, Hugues et Coquelicot.

—Y a-t-il quelqu'un ici, en dehors de mademoiselle, à qui l'on puisse se fier? ajouta Coquelicot.

La princesse et Chloé se consultèrent du regard.

—Il y a Pasc[illegible], dit Chloé, qui rougit un peu, [illegible] connaître assez pour répondre qu'il fera tout ce qu'on voudra pour [illegible] de sa maîtresse, si [illegible] prie.

—Il faudra l'en prier, mademoiselle, et l'engager à ne point trop s'étonner s'il ne reconnait pas le visage du camarade qui va l'aider à faire voyager Mme la princesse dans sa chaise.

—Ah! je sors donc? dit la princesse.

—Oui, madame, vous voudrez bien faire un tour de promenade, dans votre chaise, en plein jour, sur le coup de midi; et c'est avec Pascalino, M. de Montestruc, mon maître, qui aura l'honneur de vous porter.

—Tiens! tiens! fit Hugues. Et toi?

—On a vu entrer un chiffonnier, monsieur, il faut qu'on voie sortir un chiffonnier. Madame la princesse permettra qu'on mette votre défroque dans la chaise, sous ses jupes.... et mademoiselle, qui nous répond du dévouement du bon Pascalino, saura bien encore nous procurer un habit de livrée en état de déguiser mon maître.

—Grâce aux bontés de madame, Pascalino en a deux fort propres, et il n'hésitera pas, si je lui demande, à mettre le meilleur des deux à la disposition de M. de Montestruc; ils sont de la même taille; il faut m'y tromper hier.

—Alors l'habit est à nous, car mademoiselle va bien vite le demander à son propriétaire qui ne le lui refusera pas, j'en ai pour garants ses jolis yeux, et nous le rapporterons sur le champ. Le changement se fera en un tour de main, dans quelque cabinet noir, et si l'on ne me revoit pas, au premier coup de midi en route!

—Et nous irons? demanda Hugues......

—A l'endroit où madame la princesse croira pouvoir vous arrêter sans danger; tenez, chez un étuviste ou dans quelque logis dont le maître sera à sa dévotion.

—Il y a Bartholino le parfumeur, rue des Lavandières, qui est du pays de madame et qui lui a des obligations, dit Chloé. Je ne doute pas qu'il ne vous ouvre son arrière-boutique.

—Chloé a raison, dit la princesse; je n'y aurais point pensé sans elle.... cette pensée des périls que vous courez me fait perdre la mémoire!

—Quant à moi, poursuivit Coquelicot, étant en éclaireur, en avant. Kadour est comme un lièvre lancé, il retourne à son gîte. J'irai donc rôder du côté de la rue du Petit Muse où certainement il nous attend déjà.... vous comprenez que si on l'avait empoigné ou tué, je l'aurais su par les grelins que j'ai fait causer. Mes renseignements pris, je cours chez le parfumeur qui a l'honneur de fournir madame la princesse et nous avisérons à un nouveau plan de campagne.... En attendant, mademoiselle va faire un tour aux environs comme si la maîtresse l'envoyait en commission, et viendra nous dire après si rien de suspect n'est survenu.... Si je rentrais de nouveau à l'hôtel après en être sorti, je pourrais éveiller quelque soupçon.

Il n'en faut point en ce moment.

Tout se passa ainsi que Coquelicot l'avait arrangé. Chloé revint promptement de sa promenade aux environs sans avoir rien découvert qui méritât d'être signalé; Pascalino, à qui elle avait glissé un mot en passant, s'était empressé de lui remettre le plus neuf de ses habits, et en un clin d'œil Hugues fut transformé en porteur de chaise, la sangle aux épaules. A l'heure convenue, la princesse sortit en grande cérémonie par la porte de l'hôtel ouverte à deux battants, saluée par un suisse, le chapeau à la main, Coquelicot, arcbouté au fond de son étoffe, se mit sur le flanc du cortège et l'on prit à travers les rues, lentement, en gens que rien ne presse et qui d'ailleurs vont à leurs affaires.

Quand on fut à quelque distance de l'hôtel, et sûr enfin que rien ne pouvait plus mettre obstacle à leur marche, le valet aux cheveux rouges se jeta dans la direction de la rue du Petit-Muse où il avait espoir de rencontrer Kadour.

Comme il tournait le coin de la rue des [illegible], il aperçut l'enfant qui le [illegible] et signala sa présence des argousins. [illegible] avait l'air de jouer à la toupie, l'Anguillet regardait de tous côtés. Cette attitude donna à penser à Coquelicot.

—Mon petit ami, se dit-il, ne joue pas à la toupie pour rien à la toupie; m'est avis qu'il faut l'interroger.

Il s'approcha tandis que l'enfant penchait sa tête à l'angle du mur et jetait un coup d'œil au loin, et se fit reconnaître.

—Ah! que vous avez bien fait de venir ainsi déguisé! dit l'Anguillet, qui put à peine retenir un cri de joie.

—Il y a donc du nouveau?

—Je crois bien! Ceux qui vous ont rencontré sont venus à monter la garde. Ils n'ont pas quitté la place depuis le petit jour!

—Et mon camarade?

—Le grand brun qui tourne la langue dix fois dans sa bouche avant de parler? Il est venu [illegible] pour l'avertir. Il avait son [illegible].

—Et il y est entré?

—Non, mais [illegible] clôture d'un jardin voisin [illegible] trois ou quatre murs; après quoi il est entré par le même chemin.

—Un vrai chat que ce Kadour!.... Et à présent?

Il est ici près dans un endroit que je connais... je vais vous y conduire.. Ayez toujours l'air de fureter le long des murailles avec votre crochet, et suivez mon de loin. Là où vous me verrez, entrez.

L'Anguillet ramassa sa toupie et se mit à filer devant lui comme un lièvre dans un sillon. Coquelicot le suivait en sifflotant. Deux ou trois hommes en costumes d'artisans allaient et venaient, bayant devant les portes, mais l'œil au guet.

—Bon! je sais ce que c'est! se dit Coquelicot.

Quand on fut dans une ruelle écartée, l'Anguillet, qui trottait toujours sans retourner la tête, poussa la porte d'un cabaret dont que[lques] méchants rideaux de cotonnade rouge masquaient les vitres et s'y jeta prestement.

Coquelicot entra après lui et du premier regard reconnut Kadour malgré le déguisement qu'il portait. L'Arabe était assis devant un verre auquel il ne touchait pas, le coude sur la table, la tête dans la main. Son camarade alla s'asseoir à côté de lui, sur le même banc.

—Eh bien! lui dit-il en vidant le verre dans lequel l'Arabe n'avait pas trempé ses lèvres.

Kadour se retourna; aucun des muscles de son visage tressaillit.

—Enfin! dit-il seulement.

—Parle vite! dit Coquelicot; quelqu'un nous attend qui est fort inquiet de toi, tandis que moi je suis fort inquiet de lui.

—Alors inutile de parler; allons.

—Diable d'homme! fit-il, il a une langue tout exprès pour ne pas s'en servir!

Kadour s'était déjà levé, et sans répondre ouvrait la porte. Coquelicot le vit avec surprise s'arrêter devant une charrette à bras qu'il n'avait pas remarquée et qui reposait le long des murs du cabaret. L'Arabe, silencieux, passa la bricole autour de ses épaules, se campa entre les brancards et, allongeant le pas, tira la charrette derrière lui. La charrette était à demi pleine de salades et de légumes. Sa bouche venait de se dérider en un éclat de rire silencieux.

—La même idée! se dit Coquelicot, moi chiffonnier, et lui maraîcher!

Coquelicot prit les devants; l'Anguillet était à son côté. Au bout de la rue, l'enfant ralentit sa marche, et le tirant par le pan de son habit:

—Monsieur, dit-il, si j'osais, je vous demanderais bien quelque chose!

—Parle, mon petit homme, je voudrais trouver une occasion de te rendre service.

—Elle est toute trouvée, reprit l'Anguillet qui tortillait sa ficelle autour de sa toupie, si j'ai pu vous être bon à quelque chose, veuillez dire à votre maître qu'il y a ici un pauvre enfant qui voudrait bien se dévouer à lui tout entier.

—Ni père ni mère, alors? dit Coquelicot tout en marchant.

—Ni frère ni sœur non plus.

—Bon! je connais quelqu'un qui a été [illegible].

—Vous, peut-être?

—Moi-même, et c'est ce qui fait qu'on te Coquelicot pas.... compte sur nous.

Une demi-heure après cette rapide conversation, l'un poussant toujours sa charrette, l'autre portant sa hotte, et sans avoir échangé une parole et un regard, Kadour et Coquelicot arrivèrent devant la boutique de Bartholino le parfumeur. Coquelicot passa le premier et Kadour le suivit dans une allée étroite au fond de laquelle Chloé, qui était en sentinelle, les introduisit dans un réduit obscur où Hugues et la princesse Mamiani s'étaient enfermés.

—Voilà Kadour, dit Coquelicot, si vous le pouvez, arrachez-lui le [illegible] de ce qu'il a vu.

—Maison gardée, répondit l'Arabe; mais on entre par la fenêtre quand on ne peut pas passer par la porte. J'ai vidé les armoires. Nippes, argent, papiers, j'ai tout mis sur ma charrette.

Avec des carottes et des navets par dessus, murmura Coquelicot, qui se frottait les mains; presque aussi bête que moi, ce bon Kadour!

Alors tout est sauvé! dit Hugues.

Tout.

Il s'agit de prendre une résolution à présent, ajouta Coquelicot; il est clair que nous ne pouvons pas plus demeurer éternellement dans la boutique d'un parfumeur que dans l'hôtel d'une princesse, ni rester les uns et les autres à perpétuité dans ces vêtements de comédie.

La princesse regardait Hugues avec anxiété. L'heure des partis extrêmes était arrivée. Tout à coup celui-ci se frappa le front.

—Tu as trouvé certainement dans ces papiers que tu as emportés, dit-il à Kadour, un pli cacheté de cinq sceaux de cire noire?

—Certainement.

—Va me le chercher.

Kadour sortit.

—Je n'avais permission de m'en servir que dans le cas d'une nécessité urgente, reprit Hugues, ou si quelque péril pressant me menaçait.

—Hélas! le péril est de tous les instants! dit la princesse.

—Je vais donc avoir recours à ce talisman qui m'a été remis par la comtesse de Chargepaul, ma mère, à l'heure de la séparation. Qu'il [illegible] en vous-[illegible] la Bédaine [illegible].

—N'ayez pas peur, monsieur; est-ce que rien est jamais perdu à votre âge!

Kadour venait de rentrer tenant à la main le pli demandé par Hugues.

Montestruc prit avec émotion ce papier qui lui rappelait tant de souvenirs d'une époque heureuse, d'où tant d'événements le séparaient déjà. Il en baisa le fil de soie que les mains de la comtesse avaient noués autour du pli et en déchira la première enveloppe; sur la seconde également scellée d'un sceau de cire noire il lut ces mots d'une écriture respectée: A monsieur le comte de Coligny, la comtesse Louise de Montestruc.

—Pauvre chère mère! murmura-t-il, il me semble que c'était hier encore qu'elle m'embrassait!

Il refoula l'émotion qui le prenait à la gorge, et relevant la tête:

—Eh bien! reprit-il c'est à présent chez M. le comte de Coligny que j'irai, et c'est à lui que je demanderai aide et protection. Seulement ce n'est pas dans un pareil costume que je veux paraître devant lui. C'est un gentilhomme qu'il doit secourir, c'est en gentilhomme que je veux lui parler.

—Bah! dit Coquelicot, nous n'en sommes plus à compter les folies! Une de plus ou de moins, qu'est-ce?

Kadour n'avait pas soufflé mot et de nouveau il était sorti. Il tira de sa charrette un ajustement complet protégé par un rempart de choux et l'apporta à M. de Montestruc, qui fit incontinent peau neuve. Cette fois la princesse ne pouvait pas être de l'expédition. Elle devait enfin se séparer de celui à qui elle avait tout sacrifié. Elle se leva pâle mais ferme, et lui tendant la main:

—Vous m'avez aimée un jour, dit-elle, comptez sur moi toujours.

Bientôt après, empaqueté dans un grand manteau qui l'enveloppait de la tête aux pieds, et qui ne laissait voir de toute sa personne que le talon de ses bottes, la pointe de son épée et le plumet de son feutre, Hugues se présenta à l'hôtel de Coligny où il arrivait sans encombre, toujours suivi à distance par Kadour le maraîcher et Coquelicot le chiffonnier.

La porte franchie, une espèce de major-dome lui barra le passage. Le comte de Coligny était occupé de choses graves et ne recevait personne.

—Veuillez lui dire que celles qui m'amènent sont non moins importantes, répliqua Hugues fièrement, et ajoutez qu'il se repentirait de ne m'avoir point reçu; il y va de la vie d'un homme.

—Le nom de votre seigneurerie? demanda celui qui l'avait reçu.

—M. le comte de Coligny le lira sur un papier que j'ai à lui remettre.

—Votre seigneurerie ne peut-elle pas me le confier?

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA.

Capitaine Hanoven,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent,
15 mai — Aux Nos 13 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Mase, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Bayou Sara, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

SEMINOLE,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à
LORD & McPEAKE, Agents.
25 juillet—6m — No. 46 de la rue du Camp.

Peoples New Orleans and Grand Ecore Packet Company.

Départ, tous les mardis à 5 P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Cotile, Alexandrie, Norman, Barbin, ainsi que tous les débarcadères de la Rivière Rouge, le bon bateau à vapeur

BRADISH JOHNSON,

JOHN HEINN, capt.;
Fr. BURK et J. O. Joffrion, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 Camp.
N. O. DONOHUE — 20 janv.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

6 août,—6m.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine.
T. H. Muggah et S. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEAKE, No 46 de la rue du Camp.
14 janv.

Attakapas et Atchafalaya.

Départ, SAMEDI, 27 février, à 5 heures P.M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chênes, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse-Pointe, St-Martinville, et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

Capt. J. P. FORGAY, commis, A. MEYNIER Sr.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
9mai — No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

14nov—12m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Chariet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à 5 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville les LUNDI et VENDREDI matin, il descendra la côte le jour. — 14 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis J. L. Boyd,

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

13jan—6m

Paquebot de la côte et du College Point.

Trois fois la semaine.

LE steamer

WAWENOCK,
THEODULE ELFERT, Capitaine,

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et jeudis à 11 heures du matin, et le dimanche à 9 heures du matin. Il arrivera le lundi, mercredi et vendredi.

Le fret n'est débarqué qu'en plein jour.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

5 fev—3m

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

à nf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, P.O. Tesmoulet et A. Sacchanayre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

1 déc—6m

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

nov—1an

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui [illegible] classe et voyagent sous pavillon [illegible] expédiés de la Nouvelle-Orléans [illegible] directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,	
PELAYO,	CORTES,	
RIVERA,	COLON,	
QUEVEDO,	(construit en construction.)	

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellente commodité), bonne table, y compris le vin, s'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

9juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnston, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. Jas. Scouel.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux,
STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible]
STATE OF GEORGIA, [illegible] capt. L. Gander.
STATE OF NEVADA, [illegible] capt. Brass.
STATE OF FLORIDA, [illegible]
STATE OF INDIANA, [illegible] capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA

partira de son quai, poteau 21, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le —

S'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 21 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
8juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous—

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover...	12 janv.	17 fév.
Frankfurt...	9 fév.	14 mars.
Hannover...	6 avril,	9 mai
Frankfurt...	27 avril,	30 mai.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$120 en or.
Entrepont	50 [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$120 en or.
Entrepont	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	[illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les agents.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an — Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

DIMANCHE, 7 mars, à 8 h. A. M.

Passage..........$30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an — Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA..........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA..........Capt T. J. Philips

Le steamer

CITY OF MEXICO,
Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 13 mars, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 66 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 3 avril.

12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE, Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1500 tonneaux
YAZOO, do. H. D. Berrett....1500 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1500 tonneaux

Départ, MERCREDI, 10 mars, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,
Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$35
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New-York pour tout le voyage... 50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

BILAN

DE LA BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	[illegible]
Tiré en sus	1,[illegible]
Bons des E. U. pour garantir la circulation	300,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	561 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées sur bons des E. U.	[illegible]
Chèques et autres items au comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing-House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie y compris les nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachats	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Autres profits non partagés	[illegible]
Billets de la Banque nationale en circulation	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande	[illegible]
Certificats de dépôts à terme (time)	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	[illegible]
Total	[illegible]

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le croit le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce [illegible] octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Témoins:
A. CHAFFRAY,
SIGMOND KATZ,
J. T. BURDEAU.

8oct—1t

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

H. B. ROBINSON, Acting [illegible]

[illegible]

[illegible]

D. B. ROBINSON, [illegible]

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 20 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Exprès	7:00 A. M.	Exprès	11:00 P. M.
Malle	5:00 P. M.	Malle	11:[illegible] A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général.

[illegible]

New Orléans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

[illegible]

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

G. H. ALLEN, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No 3 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, à la Nlle Orléans, ce [illegible] jour de juillet 1874.

ANS. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur les primes nettes des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos Boyd
A Socola	M Bervin
J Mimi	David Hughes
Ernest Fraget	J J Reiss
N A Llambias	F Sancho
B Saley	H Manuel
J Sambola	B Dumestre
J K Gourdain	S Gumbon
V Battalora	J Newhauser
J B Solari	F [illegible]
A Haber	M [illegible]

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, [illegible]

HERM. [illegible], Caissier.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

WALTER HUNTINGTON, [illegible]

EDWARD IVY, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

[illegible]

JOSEPH MITCHEL, [illegible]

JULES [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue [illegible]

[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, [illegible]

[illegible]

Home Mutual Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

[illegible]

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL

—DE—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

[illegible]

Compagnie d'Assurance "Hope"

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union

[illegible]

ASSURANCES.

Factors' and Traders' Insurance Company,

[illegible]

Mechanics' and Traders' [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

[illegible]

The [illegible] Savings & Trust Co.

[illegible]

No 128, Rue du Canal.

[illegible]

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

BILAN

DE LA GERMANIA NATIONALE [illegible] ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

Banque Nationale de l'Union.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

Banque de l'Union Française.

[illegible]